

EVALUATION INDIVIDUELLE : GAGNER UN MORATOIRE

L'enseignement supérieur et la recherche sont frappés par la cure d'austérité généralisée qui enfonce chaque jour un peu plus les populations, en France comme dans l'ensemble des pays d'Europe, dans une spirale dépressive. Dans un contexte où pas un seul établissement n'échappe aux difficultés budgétaires, la mise sous tutelle d'universités en déficit est le pendant de l'application de la "règle d'or" que les thuriféraires des politiques néolibérales exhortent les États à s'imposer sans délai. La première résistance consiste à ne pas y céder et à rendre visibles les déficits dans les universités en votant des budgets en déséquilibre.

Face à cette politique régressive, l'élection à la présidence de la Commission Permanente du CNU de la candidate présentée par le SNESUP, entourée de son bureau, est un appui important dans notre lutte face au gouvernement, et en particulier contre sa conception répressive et discriminatoire de l'évaluation individuelle confiée au CNU. Alors que le pouvoir en place vise également les personnels de statut second degré (entretien individuel triennal en vue de l'avancement...), le gouvernement doit entendre le message cinglant qui vient de lui être adressé.

Le SNESUP récusé cette logique d'évaluation qui consiste à faire planer une épée de Damoclès sur la tête de chaque collègue, sur ses travaux, sur son équipe... Une telle vision comptable, en prise avec la RGPP, risque d'écarter de manière durable, voire irréversible, des collègues de la recherche. Déjà, dans les établissements, les pressions, plus ou moins insidieuses, isolent des enseignants-chercheurs. Face au rôle exorbitant qu'entend jouer l'AERES, devant les risques d'évaluation-sanction opérée par des instances non compétentes et de dérives liées au transfert au niveau local de l'évaluation, le SNESUP réaffirme le rôle du CNU comme seul compétent dans l'évaluation de toutes les missions des enseignants-chercheurs.

Le SNESUP, attaché à améliorer les carrières de tous, reconnaît la légitimité d'évaluer les missions effectuées par les enseignants-chercheurs. Il est porteur d'une autre conception, qu'il nous faut faire avancer étape par étape, de l'évaluation par des pairs, majoritairement élus, prenant en compte l'ensemble des missions, respectueuse de la variété des carrières, des libertés scientifiques des collègues et des conditions d'exercice de leur métier. Les objectifs d'une telle évaluation sont d'aider sur un temps long des collègues, dont l'exercice des missions est rendu de plus en plus ardu. La longue liste des établissements en déficit, la bureaucratie endémique, le sous-encadrement chronique illustrent la dégradation intolérable des conditions de travail dans lesquelles la communauté universitaire exerce, et dont la politique gouvernementale est la seule responsable.

L'évaluation formative et les moyens afférents que nous revendiquons s'articulent avec le refus radical de toute évaluation en tant qu'outil d'une gestion répressive et inégalitaire des enseignants-chercheurs. Au CNU, il nous faut bâtir au cours de ce mandat un solide rempart à l'application de la modulation des services et à toute forme de sanction (exclusion de laboratoires, primes au mérite, blocages d'avancement...), tout en faisant vivre la collégialité dans toutes ses missions (qualifications, promotions, CRCT). Pour gagner sur ces objectifs liés, le SNESUP appelle à l'unité et à la coordination au sein des sections du CNU.

En communiquant il y a peu une organisation calendaire particulièrement resserrée de la première vague des évaluations individuelles par le CNU -basée sur les seuls mois de naissance-, se chevauchant avec celle des promotions, le ministère ajoute au chaos ambiant une impéritie coupable. D'innombrables questions sont sans réponse : le contenu du futur dossier à remplir par les collègues, le type d'avis émis par l'établissement sur chaque dossier, l'utilisation qui sera faite du retour des sections du Conseil National des Universités... En outre, il est impossible aux enseignants-chercheurs de déposer une demande de promotion et d'évaluation dans un délai aussi court, et aux établissements de réaliser un surcroît de travail aussi improvisé.

Dans l'immédiat, pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, le SNESUP :

- exige un moratoire d'un an pour permettre aux établissements, au CNU, aux enseignants-chercheurs d'aborder l'évaluation récurrente sur d'autres bases, et permettre un déroulement normal des sessions de qualification, ainsi que l'ouverture de concertations impliquant tous les acteurs représentatifs de l'enseignement supérieur ;
- appelle à construire le refus collectif de l'évaluation-sanction et à amplifier les prises de position de conseils d'administration appuyant l'interpellation unanime de la CP-CNU du ministre afin que soient reportées les échéances calendaires fixées par le MESR pour l'évaluation individuelle récurrente ;
- appelle chacun d'entre nous, dans les établissements, dans les sections, à la plus grande vigilance pour déceler les situations humaines inacceptables (stigmatisation des non-publiants, désassociations d'équipes de recherche...) de collègues sous le coup de pressions insidieuses, et faire en sorte que les collègues ne fassent l'objet d'aucune discrimination ni de sanction ; le SNESUP les soutiendra ;
- appelle à faire grève et à manifester le 15 décembre : Non à l'évaluation-sanction.

Motion adoptée par la commission administrative le 14 décembre à l'unanimité, moins 1 abstention

JEUDI 15 DECEMBRE : NON À L'ÉVALUATION-SANCTION

Rendez-vous des manifestations : <http://fsu.fr/Journee-d-action-du-15-decembre,3029>

syndicat national de l'enseignement supérieur – 78, rue du faubourg saint-denis – 75010 – Paris

Tél. : 0144799621 – Fax : 0142462656 – Courriel : sg@snesup.fr – Site web : www.snesup.fr